HÉTÉROCÉRES NOUVEAUX DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

par Paul Dognin

NOCTUIDÆ

Cropia fuscoviridis sp. nov. — 25 et 29 mill. — Dessous des supérieures gris avec la base semée d'écailles brunâtres, puis et jusqu'avant le milieu d'écailles vert tendre, l'espace médian d'un gris cendré plus clair s'élargissant en face de la cellule et finissant en pointe sur le bord interne, la région terminale brune; toutes ces tonalités non uniformes mais plus ou moins semées d'écailles de teintes variées. Sur ces contrefonds traversent une antémédiane noire, trois fois coudée extérieurement, les deux pointes rentrant sur la sous-costale et la sous-médiane; une médiane plus épaisse, noire, légèrement arrondie et dentée vers le bord interne; une postmédiane également noire, interrompue, irrégulière et moins bien dessinée; la côte, outre ces lignes, marquée d'une tache subbasilaire, de deux taches entre la seconde et la troisième lignes, de deux taches et d'une irroration noire souscostale après cette dernière; bord terminal marqué de points noirs dans les creux intranervuraux; la frange brunâtre. Dessus des inférieures brun marron avec l'indication de deux lignes transversales marquées par des points bruns au bord abdominal (une postmédiane et une subterminale), entre ces points un espace clair; la frange brunâtre. Dessous des quatre ailes brun, la côte des supérieures coupée de clair, les inférieures avec un point discoïdal diffus et une postmédiane sinuée qui se continue indistincte aux premières ailes. Tête et dessus du corps bruns, les ptérygodes mêlés de quelques écailles vertes.

Guyane anglaise; deux ♀♀.

NOTODONTIDÆ

Nystalea multiplex sp. nov. — 53 et 55 mill. — Fond des ailes brun lilacé, marbré d'olivâtre et de crème terreux dans la cellule, les espaces médian, apical et terminal de la 4 à l'angle, traversés par une foule de lignes olivâtres indistinctes, irrégulières et qui se perdent dans le chaos des marbrures, la côte coupée de nombreux points olivâtres; une petite touffe basilaire de poils à extrémités noires entre la médiane et la sous-médiane. Une tache oblongue, renflée au centre, olivâtre, liserée de noir sur la discocellulaire, est précédée dans la cellule d'une barre noire bordée de clair intérieurement; deux grosses taches arrondies, la supérieure entre 5 et 8,

l'inférieure de 2 à 4 tiennent le milieu entre la cellule et le bord, ces taches sont d'un olive dégradé et bordées de noir intérieurement, de blanc extérieurement, les nervures coupées de noir et de blanc dans leur espace; elles sont suivies d'une ligne crème dentée puis d'une subterminale noire, épaissie et légèrement flexueuse et irrégulière de 8 à 3, dentée de 3 à l'angle; extrémités nervurales crèmeuses émettant des poils crème dans la frange brune, celle-ci coupée de brun et de crème en dessous de 3. Inférieures blanchâtres largement bordées de noirâtre, le bord abdominal et la frange blanchâtres. Dessous des supérieures noirâtre avec le bord terminal en partie blanchâtre, la seconde moitié de la côte et la frange coupées de blanc et de noirâtre. Dessous des inférieures blanchâtre avec une bordure terminale noirâtre laissant l'apex blanchâtre; frange blanchâtre. Dessus du corps brun, poitrine roussâtre, dessous de l'abdomen blanchâtre, la touffe anale brune coupée de blanchâtre.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂.

Port de *sequora* Schs.

? **Pentobesa falsimonia** sp. nov. — 36 mill. — Dessus des supérieures noir charbonneux avec des éclaircies brun ochracé au bord interne, au centre sous la cellule et le long du bord terminal; une éclaircie encore plus claire occupe l'extrémité de la cellule et remonte en s'élargissant extérieurement sur la côte. L'aile est traversée par une série antémédiane de gros traits intranervuraux noirs, étagés, plus éloignée de la base à la côte qu'au bord interne, une seconde série de traits semblables part de la côte sous l'extrémité de la tache claire, oblique extérieurement jusqu'à la 4 puis rentre intérieurement pour aboutir vers le second tiers du bord; région terminale claire coupée par une série de traits intranervuraux noirs; frange brune. Dessus des inférieures légèrement noirâtre, la frange plus pâle. Dessous des supérieures noirâtre pâle avec un vague rappel de la tache costale du dessus; dessous des inférieures plus pâle. Tête et thorax noirs.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

S'écarte du genre *Pentobesa* par l'absence de touffe sur la tête, la touffe anale non bifide, la 8 des secondes ailes bien écartée quittant la cellule au milieu.

Proelymiotis apicenotata sp. nov. — 42 mill. — Dessus des supérieures brun à reflets violacés surtout dans l'espace sous-médian basilaire qui est, en outre, taché d'olivâtre; une touffe basilaire sous-médiane de poils à extrémité noire; des traces de lignes transversales indistinctes, plus pâles; un point discoïdal noir bordé de clair, extérieurement et précédé d'un petit point cellulaire noir; une série

subterminale de points ou chevrons intranervuraux noirs assis sur des stries plus claires; le dernier tiers de la côte coupé de points ochracés, le dernier point avant l'apex se dilatant en une tache ochracée appuyée extérieurement sur un des points subterminaux et intérieurement sur le sommet d'une très grosse tache subapicale noire, arrondie, qui descend jusqu'à la 4; la frange colorée, plus pâle à l'extrémité des nervures. Dessus des inférieures d'un brun plus noir, la frange pâle. Dessous des quatre ailes brun, l'extrémité de la côte des supérieures avec les points du dessus, le dernier se dilatant également; les franges concolores, plus pâles sur les nervures. Thorax brun; dessus de l'abdomen noir comme le dessus des secondes ailes; pattes garnies de poils épais.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂.

Lysana parvipuncta sp. nov. — 37 mill. — Supérieures avec le bord terminal renflé, d'un ochracé terreux, les nervures teintées de brun et avec les dessins bruns suivants : un rappel partiel de l'extrabasilaire; une ligne épaisse, oblique, interrompue dans la cellule, quittant la côte au premier quart et suivant la 2 presque jusque vers son milieu, surmontée à son extrémité par deux chevrons géminés (entre 2 et 4) suivis d'une ombre brune surmontée de ferrugineux et encore d'une plus petite ombre brune, le tout oblique et formant comme une seconde ligne entre l'extrémité de la première et l'apex; un point triangulaire blanc vif assis sur la 5 avant la seconde ligne, la pointe dirigée sur la cellule; une série subterminale de traits intranervuraux bruns disposés un peu dans tous les sens; la côte coupée de clair au dernier tiers; la frange couleur du fond. Dessus des inférieures noirâtre, la frange pâle. Dessous des quatre ailes noirâtre pâle, la côte des premières ailes ochracée, la première moitié des secondes ailes blanchâtre. Tête et thorax ochracé terreux; dessus de l'abdomen noirâtre.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; une ♀.

Lysana oculata sp. nov. — 42 mill. — Dessus des supérieures olivâtre, grisant et brunissant par place, traversé par diverses lignes peu distinctes : une antémédiane brune géminée et chevronnée, légèrement arrondie; une postmédiane également géminée qui se devine plutôt qu'elle ne se voit, coupant les nervures de traits bruns et blancs et semant en arrière sur la 5 comme un petit œil composé d'un trait extérieur noir, d'un trait central blanc appuyé sur une petite ombre interne brune. La ligne postmédiane suivie d'un point noir entre la 1 et la 2, d'une irroration noire entre 4 et 6, surmontée d'un point noir entre 6 et 7, enfin d'une ligne sinueuse blanche précédant une série subterminale de

traits intranervuraux noirs. Une ombre terminale noire entre chaque nervure se prolongeant sur la frange qui est olivâtre aux extrémités nervurales. La côte coupée de brun par le départ des lignes dans les deux premiers tiers, puis régulièrement au dernier tiers. On devine une ombre qui, partant de la côte sur la première ligne, suit la 2 sur son départ. Dessus des inférieures noirâtre, la frange pâle. Dessous des quatre ailes noirâtre avec une bordure terminale et la moitié interne des secondes ailes pâle.

Rio Grande do Sul, Brésil; une ♀.

Marthula albopunctata sp. nov. — 28 mill. — Supérieures avec la moitié supérieure brun marron, la moitié interne brun lilacé, traversées par les lignes usuelles ochracé pâle : une extrabasilaire coudée intérieurement sur la médiane; une antémédiane légèrement arrondie; une postmédiane coudée au départ de la côte et plus rapprochée au bord interne; la quatrième ligne au dernier quart assez parallèle au bord. La cellule avec trois assez gros points noirs formant triangle, un cellulaire sous la sous-costale, les deux autres à chaque bout de la discocellulaire, celui du bas pointé de blanc; une série subterminale de points intranervuraux blancs bordés intérieurement de noir, celui entre 4 et 5 plus gros. Dessus des inférieures noirâtre. Franges pâles. Dessous des quatre ailes brunâtre, les bords terminaux et le bord costal des secondes ailes largement pâles. Palpes, tête et vertex entre les antennes ochre vif; vertex après les antennes brun; ptérygodes et seconde partie du thorax lilacé; collier et devant du thorax marron vif; dessus et extrémité de l'abdomen noirâtres.

Saint Laurent du Maroni, Guyane française; une ♀.

Poresta striolata sp. nov. — 39 mill. — Dessus des supérieures brun entièrement couvert de stries transversales plus claires avec une large tache discocellulaire d'un ton légèrement plus sombre; une ligne longitudinale interne blanc rosé à bord supérieur lilacé, droite, allant de la base au bord terminal un peu au dessus de l'angle; une ligne brune extérieurement, ochracée intérieurement, assise un peu avant le second tiers extérieur sur la première ligne, transversale et droite jusqu'au-dessus de la 6, puis se recourbant pour atteindre le bord terminal en dessous de l'apex; une série intranervurale de points subterminaux noirs ponctués de blanc extérieurement, enfin la frange concolore. Dessus des inférieures brun uni, la frange brune, à l'angle anal, blanche ailleurs. Dessous des supérieures brun avec une large bordure terminale et la côte plus claires; dessous des inférieures brunâtre, le bord abdominal

plus pâle. Palpes, tête et dessus du corps bruns; dessous et pattes brunâtres.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; une ♀.

Espèce très voisine de *sericea* Schs, mais à supérieures plus larges et la seconde ligne toute différente, celle-ci étant, chez *sericea*, droite de l'apex jusque vers le milieu de la première ligne interne.

Dasylophia russula sp. nov. — 45 mill. — Dessus des supérieures chamois rougeâtre, plus vif dans la première partie de l'aile avec une foule de traits longitudinaux brun noir; un basilaire parcourant la moitié de l'espace sousmédian suivi de deux traits géminés quittant la 1 pour s'arrêter avant la 2 puis d'un troisième trait terminant sur le bord interne la ligne postmédiane claire arrondie usuelle au groupe et qui vient aboutir sous la côte au troisième quart; une série de traits intranervuraux suivis de traits terminaux s'épaisissant vers l'apex et accompagnés de traits blancs vers le bord; un assez gros point subterminal blanc coupé de noir entre 2 et 3. Nervures sablées de noir. Frange claire coupée de poils noirs. Inférieures un peu hyalines et leurs franges blanches. Dessous des premières ailes blanc. Tête et collier ochracés; thorax et ptérygodes brun rougeâtre; dessus de l'abdomen grisant; dessous blanc jaunissant.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Hippia albopicta sp. nov. — 33 mill. — Supérieures avec l'extrême bord costal, le tiers basilaire et la région interne gris olivâtre, très légèrement incurvée intérieurement, mais sans aucune dentelure, les sablures de la côte enfumant le bord supérieur; un tout petit point apical noir à l'extrémité de la bande blanche; région interne sous cette bande brun olivâtre; une série de lignes dentées noires, peu distinctes sauf vers le bord interne et se traduisant en partie par des points nervuraux (basilaire, antémédians, deux postmédians); une série de chevrons terminaux noirs émettant un point de chaque côté des nervures; la frange concolore. Dessus des inférieures noirâtre, la frange à peine plus pâle. Dessous des premières ailes noirâtre avec une éclaircie terminale sous l'apex; dessous des secondes ailes blanchâtre dans les régions costale et abdominale, enfumé au bord terminal dans la moitié inférieure.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂.

Hippia viridans sp. nov. — 39 mill. — Dessus des supérieures mélangé de verdâtre, d'olivâtre, de brunâtre et de rous-

sâtre avec une éclaircie blanchâtre sur la discoïdale et, la précédant immédiatement, une ombre noirâtre, oblique et transversale, n'atteignant pas la côte et cessant sur la 2, suivie par un point entre 2 et 1. L'aile est traversée par une foule de lignes noires parmi lesquelles se distinguent une basilaire géminée irrégulière, une antémédiane géminée arrondie et dentée, une postmédiane dentée rentrant sous la cellule immédiatement suivie d'une série nervurale de points noirs à centre blanc puis, plus loin, d'une ligne zigzaguée blanchâtre liserée de noirâtre, ce liseré se transformant en ombre de 3 à 7; une série subterminale de traits intranervuraux noirs épais; le bord terminal coupé de noir de chaque côté des nervures, la frange rousseâtre mêlée de poils noirs. Sur la discocellulaire une tache irrégulière blanche liserée de noir et coupée par le pli. Dessus des inférieures noirâtre, la frange pâle. Dessous des supérieures noirâtre, la côte pâle coupée de noirâtre dans la moitié extérieure, le bord terminal avec une rangée de points intranervuraux plus sombres, l'extrémité des nervures garnie d'une touffe claire. Dessous des inférieures pâle avec l'indication d'une ligne centrale et une large bande terminale noirâtre, la frange pâle. Touffe sur le vertex et collier marron; thorax olivâtre; touffe dorsale sur le premier anneau marron coupé de clair; dessus de l'abdomen noirâtre.

Rio Grande do Sul, Brésil; un ♂.

Espèce excessivement voisine de *cilla* Dgn. de la Guyane, de tons plus vifs; les lignes quoiqu'analogues ne sont pas identiques, dans *cilla* par exemple les traits subterminaux forment entre 4 et 6 un accent circonflexe la pointe en dedans, dans *viridans* ces deux mêmes traits sont à peine inclinés. Cette série de traits est précédée intérieurement dans *cilla* d'une seconde série de traits et points intranervuraux noirs bien marqués dans la région costale et qui ne se retrouve pas dans *viridans*, etc.

Salluca virens sp. nov. — 29 mill. — Dessus des supérieures d'un beau vert tendre avec les dessins noirs suivants : une ligne basilaire interrompue et irrégulière; une série antémédiane de points intranervuraux, oblique intérieurement; une ligne extracellulaire deux fois coudée extérieurement entre 3 et 4, 6 et 7, de points noirs liserés intérieurement de blanc; une série intranervurale de points subterminaux. Dessus des inférieures gris blond. Dessous des quatre ailes vert très pâle sans dessin. Palpes bruns à dessous et extrémité ochracés; front brunâtre; vertex blanc entre les antennes puis vert pâle; thorax et départ de l'abdomen vert pâle mêlé de poils blancs; abdomen ochracé avec quelques poils verts en dessus.

Guyane anglaise; un ♂.

Quelques détails peuvent manquer à cette description car l'insecte est défraîchi, mais les dessins en sont si simples que je le crois facilement reconnaissable.

Skaphita crocea sp. nov. — 36 mill. — Dessus des supérieures ochre vif lavé de brunâtre au premier tiers de l'aile et sur le second tiers costal, avec les traces de deux lignes géminées brunâtres, antémédiane et postmédiane et les points brun noir suivants; plusieurs basilaires sous la côte, une série antémédiane géminée assise sur la première ligne et coudée extérieurement dans la cellule, une série subterminale de points allongés entre la 1 et la 7 rentrant intérieurement entre 5 et 6 et surtout entre 4 et 5; la frange concolore portant un gros point noir aux extrémités nervurales. En outre, un gros point assis au départ de la 2, relie les deux points supérieurs de la première ligne aux points postmédian et subterminal situés entre la 1 et la 2 et cette suite forme une ligne absolument droite et ininterrompue de la côte à l'angle interne. Dessus des inférieures ochracé avec une bordure terminale noirâtre, la frange pâle. Dessous des quatre ailes ochracé, un peu hyalin et laissant voir une partie des dessins du dessus. Palpes ochre vif, le départ et dessus bruns; tête, dessus du corps et pattes ochre taché de brun.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Dicentria simplex sp. nov. — 29 mill. — Dessus des supérieures ochre terreux pâle avec un assez gros point noir sur la discoïdale immédiatement en dessous de la 5; côte saupoudrée de noir sauf à la base; une irroration noire extérieure à la cellule de la 2 à la côte; un trait noir basilaire sous la médiane; deux points subterminaux noirs en dessus et en dessous de la 2; un trait longitudinal clair se voyant plus ou moins selon l'angle entre 5 et 6; la frange concolore mêlée de quelques poils noirs Dessus des supérieures et frange blanchâtres, le bord abdominal et l'angle jaunissant. Dessous sans dessin apparent, la côte des supérieures ombrée de noir au centre et marquée de points au troisième quart.

Paraguay; un ♂.

Cette espèce rappelle *phraortes* Druce, mais les supérieures ont le bord interne plus droit, l'angle moins obtus, le bord terminal non denté; le corps est plus petit, dépassant à peine les ailes.

Heterocampa viridiflava sp. nov. — 39 à 41 mill. — Dessus des supérieures d'un vert jaunâtre, certainement plus vif à l'état frais, coupé par les dessins suivants, brunâtres lilacés plus ou moins liserés ou accompagnés de noir; une bordure interne; une basilaire

dans la région souscostale; une antémédiane très irrégulière; une large médiane partant sous la côte, semant comme un œil accompagné de poils blancs sur la discocellulaire, puis se dirigeant obliquement sur l'angle interne; une irroration sous la cellule reliant la seconde et la troisième ligne; une large subterminale rentrant intérieurement sur la 2 et 4 et 5, après laquelle les nervures sont noires. Frange brunâtre lilacé. En outre, la région postmédiane verte est traversée par une fine ligne géminée et dentée à peine distincte. Dessus des inférieures noirâtre à bord costal coupé au second tiers par un commencement de ligne brunâtre lilacé liseré de noir, la côte brunâtre intérieurement, verdâtre de la ligne à l'apex; la frange plus pâle. Dessous des quatre ailes noirâtre, les franges plus pâles, coupées de sombre aux nervures. Première paire de pattes, tête, thorax et touffe anale vert jaunâtre; dessus de l'abdomen noirâtre.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♀♀.

Heterocampa normula sp. nov. — 39 mill. — Dessus des supérieures d'un blond brun fortement saupoudré de blanc avec une irroration brune en forme de coin qui, large au bord terminal entre 4 et 7, s'enfonce dans l'aile en diminuant jusqu'à l'angle inférieur de la cellule à la naissance de la 2, une irroration irrégulière blanche partant de la cellule en dessus lui succède et finit la traversée de l'aile jusqu'à la base au bord interne. La côte est coupée par le départ de diverses lignes qui restent indistinctes dans l'aile, ne marquant leur passage (l'antémédiane et la postmédiane) que par quelques points nervuraux blancs dans l'espace brun ou noirs dans l'espace blanchâtre. Deux points noirs discoïdaux, séparés. Frange blanchâtre plus sombre à l'apex, coupée de brun aux extrémités nervurales. Dessus des inférieures noirâtre, le bord abdominal plus clair, la frange blanche. Dessous des supérieures noirâtre, l'extrémité costale coupée par trois points noirs et blanchissant, ainsi que le bord terminal; la frange comme en dessus. Dessous des inférieurs noirâtre avec la région abdominale et la frange blanches. Tête et dessus du corps brunâtres, mêlés de longs poils blancs au bas du thorax.

Pérou; un ♂.

Cette espèce rappelle *Heterocampa notabilis* Schs. de Guyane, que je ne connais pas en nature.

Malocampa albimacula sp. nov. — 31 mill. — Dessus des supérieures brun marron avec une très vague indication de lignes transversales plus sombres; une très large irroration subbasilaire

assise sur le bord interne et montant sous la médiane, blanche accompagnée de brun à l'intérieur et sur le bord; une seconde irroration analogue, mais plus petite à l'angle interne, brune intérieurement puis blanche; la discoïdale coupée par deux points bruns, le plus petit au sommet, le plus gros à la base; une série terminale de petits points bruns accompagnés de quelques poils blancs; l'extrémité costale coupée de points clairs; la frange couleur du fond. Dessus des inférieures brun, la frange pâle coupée de brun sur un point anal sombre. Dessous des quatre ailes noirâtre, blanchissant dans la moitié basilaire et abdominale des secondes ailes. Palpes, tête et thorax brun marron; dessus de l'abdomen brun; dessous du corps pâle.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Gisara complicata sp. nov. — 51 mill. — Supérieures avec la région basilaire et la moitié inférieure de la région terminale d'un crème ochracé, le reste de l'aile brun terreux, avec des marbrures violacées ou verdâtres le long de la côte, sur les sous-costale et sous-médiane, dans la région médiane et sur les 5, 6 et 7 jusqu'au bord, traversées par plusieurs lignes géminées, irrégulières, noir brun accompagné d'ochracé qui se distinguent avec assez de difficulté; une extrabasilaire, coudée en dehors; une antémédiane oblique et plus éloignée au bord interne; une extracellulaire bien chevronnée, le chevron entre 4 et 5 lançant intérieurement une pointe ochracée et plusieurs traits noirs extérieurs, nervuraux sur 2 et 3, intranervuraux entre 4 et 7. Ces chevrons sont suivis d'une fine ligne ochracée qui émet un double trait subapical et traverse la partie claire terminale, puis d'une fine terminale dentée noire. Une série terminale de points noirs intranervuraux; la frange ochracée et noire aux extrémités nervurales. Un gros point noir sur le départ inférieur de la discoïdale, un plus petit sur le départ supérieur, ce dernier précédé dans la cellule par deux autres points encore plus petits, le tout formant triangle. La côte coupée de traits clairs au quart subapical. Dessus des inférieures noirâtre, plus clair à la base et au bord abdominal, avec un trait noir coupé de clair à l'angle, trait qui donne naissance à une ligne postmédiane pâle; la frange blanchâtre. Dessous des premières ailes noirâtre, la côte coupée de clair au troisième quart et avec un trait subapical pâle, le bord terminal festonné de chevrons pâles à pointe intranervurale. Dessous des secondes ailes blanchâtre, les régions costale et terminale noirâtres. Vertex et collier brun noir; thorax crèmeux, le centre brunissant.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂.

Cette espèce a le troisième article des palpes assez court et les cuisses poilues.

Gisara albolimbata sp. nov. — 55 mill. — Dessus des supérieures marron clair, strié de noir surtout le long de la côte, dans la région subterminale et au bord interne, le bord terminal avec une large bande blanc d'argent, terni à l'apex, irrégulièrement sinuée à l'intérieur et contenant une série intranervurale de points subterminaux noirs. L'aile contient, en outre, une ligne basilaire noire interrompue, deux points discoïdaux noirs séparés et une ligne postmédiane de taches intranervurales noires. Frange blanche coupée par une touffe de poils noirs de chaque côté des nervures. Dessus des inférieures noirâtre, la frange éclairée par quelques poils blancs. Dessous des supérieures brunâtres, la côte ochracée striée de noir, le bord terminal avec une triple rangée de points intranervuraux, ochracés au bord et à l'intérieur, noirâtres au centre, la frange plus noire qu'en dessus. Dessous des secondes ailes blanchâtre, la côte et le bord terminal vers l'apex rembrunis, la frange blanche jusqu'à la 2, coupée de noir de la 2 à l'apex. Dessus de l'abdomen noirâtre avec une brosse de poils au départ.

Caracas, Venezuela; un ♂.

Boriza lignosa sp. nov. — ♂♂ 46, ♀♀ 48 mill. — Dessus des supérieures fauve chez le ♂, d'une tonalité brune chez la ♀, avec une ombre plus foncée partant de la région sousmédiane pour se perdre dans la région extracellulaire et une ombre subterminale, les dessins brun noir; un gros point sous la cellule entre 2 et 3 faisant partie d'une ligne postmédiane de points intranervuraux; une série subterminale de traits également intranervuraux, celui entre 2 et 3 plus gros, celui entre 3 et 4 manquant et remplacé par un trait clair; une série de chevrons terminaux; les nervures marquées de brun; la frange blanchâtre mêlée de poils bruns. Individus frais avec la côte marquée de traits obliques et plusieurs traits chevronnés au dernier quart du bord interne. Dessus des inférieures blanc, l'extrémité des nervures et le bord terminal légèrement noirâtres chez le ♂, avec une large bande terminale chez la ♀, l'angle anal avec un trait noir coupé de blanc; la frange blanche sauf à l'angle. Dessous des supérieures noirâtre, la frange pâle; dessous des inférieures blanc chez le ♂, avec une bande noirâtre terminale chez la ♀.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂ et trois ♀♀.

Blera rubiginosa sp. nov. — 44 mill. — Dessus des supé-

rieures gris argenté fortement saupoudré d'atomes roux] et [traversé de dessins roux en sorte que le bord terminal seul reste à peu près de la couleur du fond. Le premier tiers est entièrement couvert de lignes indistinctes diluées, tourmentées, parallèles, dont la dernière a, en partie, un liseré de brun; une série de postmédianes analogues finissent par se coaguler au dernier quart en une bande rousse, interrompue entre 3 et 4, précédée d'une ligne brune et bordée extérieurement d'une ligne blanche; le bord terminal argenté est traversé par une série de chevrons bruns avec les extrémités nervurales et leurs franges brunes, le reste de la frange blanche. Un large trait blanc en S sur la discocellulaire précédé par un point cellulaire blanc. Dessus des supérieures blanchâtre dans la première moitié, noirâtre dans la moitié terminale, avec un trait anal blanc et noir et la frange blanchâtre. Dessous des supérieures roussâtre, les bords interne et terminal blanchâtres; dessous des inférieures blanchâtre avec une bordure costale et terminale noirâtres. Palpes, tête, collier et milieu du thorax roux; côtés du thorax et dernier tiers de l'abdomen en dessus gris argenté.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂.

Cette espèce se placera tout auprès de *Blera hymen* Dyar dont elle semble un développement.

Phastia rufolineata sp. nov. — 28 et 32 mill. — Dessus des supérieures gris saupoudré d'atomes noirs et roux, traversé par deux larges bandes; une antémédiane liserée de noir de chaque côté, à centre roux, à bords irréguliers, assez droite de la côte au pli sousmédian puis ne se complétant de là au bord interne que par un double chevron noir à peine indiqué mais celui-ci est précédé à l'intérieur par une grosse tache rousse liserée de noir; une postmédiane plus large encore, bordée de noir intérieurement, le roux du centre se diffusant extérieurement; étranglée entre 3 et 4; un trait noir discoïdal, surmonté à la côte par un commencement de ligne noire, la région centrale s'éclairant de roussâtre; une série subterminale de chevrons intranervuraux noirs éclairés de blanc en dedans, de roussâtre en dehors; le bord interne coupé de noir de chaque côté des nervures; la frange couleur du fond. Dessus des inférieures noirâtre, la frange blanche. Dessous des supérieures noirâtre, la côte, le bord interne et la frange pâles; dessous des secondes ailes et franges blanchâtres avec un petit point discoïdal et une bordure subterminale de la 2 à la 7 noirâtres. Tête et thorax gris, collier fortement mêlé de roux.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂.

Rifargia maculata sp. nov. — 50 mill. — Dessus des supérieures olivâtre, les dessins brun noir. La côte coupée assez régulièrement par une foule de traits, commencements de lignes qui se perdent dans le fond des ailes pour la plupart; on distingue une extrabasilaire complète, régulièrement arrondie, émettant une tache extérieure sousmédiane teintée de violacé; plusieurs antémédianes dentées ne laissant guère que des points nervuraux sur leur passage; trois points noirs pointés de clair, séparés, en triangle, à l'extrémité de la cellule; une postmédiane arrondie extérieurement bien dentée, suivie d'une série de quatre ou cinq points nervuraux noirs et blancs alternés au milieu desquels se détachent trois taches noires lavées de lilacé, la première entre 3 et 4, les deux autres se succédant entre 6, 7 et 8; une subterminale pâle, irrégulière; une série terminale de points intranervuraux noirs; la frange couleur du fond; on remarque, en outre, une petite irroration lilacée sous la cellule entre 2 et 3. Dessus des inférieures noirâtre avec un trait noir coupé de blanc à l'angle anal, la frange blanchâtre. Dessous des quatre ailes noirâtre avec la côte et les bords terminal et interne aux supérieures, terminal et abdominal aux inférieures, ainsi que les franges blanchâtres, la côte des supérieures coupée de noirâtre dans la seconde moitié.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Rifargia grandimacula sp. nov. — 42 mill. — Dessus des supérieures gris argenté finement sablé de gris brun, traversé par les lignes brunes suivantes : une basilaire qui n'atteint pas le bord terminal; une antémédiane géminée, dentée, quittant la côte au premier quart pour se diriger obliquement vers la postmédiane qu'elle rejoint dans l'espace sousmédian; un commencement de médiane; une postmédiane également géminée et dentée, marquant bien son passage par des points nervuraux, légèrement incurvée intérieurement sous la 3; une irroration linéaire subterminale sinuée; une série terminale de points intranervuraux. Extrémité de la cellule marquée d'un demi-cercle noir fortement indiqué et que projette une ombre d'un noir plus pâle (ainsi que le ferait une lanterne sourde) de la 3 à la 6 jusqu'à la postmédiane, le sommet de celle-ci se rembrunissant dans la région costale; la côte coupée de gros points noirs au dernier quart; la frange blanchâtre coupée de brun aux extrémités nervurales. Dessus des inférieures noirâtre, l'angle anal coupé d'un trait plus sombre surmonté de blanc, la frange blanchâtre. Dessous des quatre ailes noirâtre, le bord abdominal des secondes ailes blanchâtre, la côte des supérieures et les franges comme en dessus.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; une ♀.

Ressemble à *Malocampa gemonia* Schs, d'après la description.

Rifargia spontiva sp. nov. — 49 mill. — Dessus des supérieures blanc verdâtre traversé par une basilaire oblique qui, simplement géminée au départ de la côte à la base, se dédouble en deux lignes géminées sous la médiane pour aboutir au bord interne assez loin de la base, les lignes extérieures noir olive, les intérieures rousses; une très large bande oblique d'un olive plus soutenu que le fond, à bords irréguliers, part du premier quart de la côte pour se fondre dans le fond entre 2 et 3; une forte irroration triangulaire d'un olive plus sombre encore occupe la région costale du sommet de la cellule jusque peu avant l'apex et la côte est coupée dans cet espace par six traits olive. Sur ces dessins traversent trois lignes antémédianes également chevronnées à peine distinctes en partie rousses et quatre postmédianes également chevronnées, les trois dernières punctiformes semant des points olive sur les nervures blanches, l'espace entre les seconde et troisième lignes en partie lavé de roux et formant ainsi des chevrons roux au bord interne, entre le pli sousmédian et la 2 et entre la 3 et la 8. Une subterminale blanche rentrant sur 2 et sur 5, l'espace terminal qui la suit d'un olivâtre plus sombre avec une série intranervurale de chevrons olive à centre blanc; la frange blanche mêlée de poils roux. Dessus des inférieures noirâtre avec un trait anal plùs sombre coupé de blanc, la frange blanche. Dessous des supérieures noirâtre, la côte et le bord interne ochracés, avec une éclaircie apicale et la frange blanches. Dessous des inférieures ochracé avec une large bande terminale noirâtre et la frange blanche.

St-Laurent du Maroni, Guyanne française; un ♂.

Rifargia incisura sp. nov. — 57 mill. — Dessus des supérieures brun avec les régions costale et extracellulaire, le milieu du bord interne et deux taches subterminales entre 2 et 4 marbrés de verdâtre et de gris avec, sous un certain angle, un reflet lilacé s'étendant presque jusque sur toute l'aile à l'exception du bord terminal. Quatre lignes transversales géminées bien indiquées : une extrabasilaire dessinée seulement sur la côte; une antémédiane tremblée coupant l'aile en droite ligne; deux postmédianes parallèles, obliques dans la région extracellulaire, rentrant vivement par un chevron entre 3 et 2 puis descendant, assez droites sur le bord interne; une ligne pâle, irrégulière, rentrant sur 2 et sur 5 suivie d'une fine subterminale noire, assez droite jusqu'à la 4 puis chevronnée de là à l'angle; le bord estompé de taches terminales concolores; la frange brune. Dessus des inférieures brun avec un trait anal noir coupé de blanc, une ligne centrale et terminale estompées en pâle, la frange concolore. Dessous des supérieures grisant, la côte ochracée marquée de deux points, du second part

une ligne postmédiane d'ombres punctiformes intranervurales, le bord terminal pâle, la frange brune; dessous des secondes ailes blanchâtre garni de poils jaunissant, avec une ligne postmédiane comme aux premières ailes.

St-Laurent du Maroni, Guyane française ; un ♂.

Rifargia exarmata sp. nov. — ♂♂ 36 et 39 ♀ 41 mill. — Dessus des supérieures brun avec, sous un certain angle, un pâle reflet lilacé sur une partie de l'aile, le long du bord interne notamment; les nervures ressortant partiellement en noir La côte coupée par des ombres qui se perdent peu après, ces ombres accompagnées d'irrorations costales blanches au sommet de la cellule; une seconde irroration blanche à l'apex. Lignes indistinctes; on devine une antémédiane géminée; une postmédiane dentée dont une dent rentrant entre 4 et 5; une fine subterminale pâle; un petit point cellulaire noir et trois autres également noirs à l'extrémité de la cellule, ces points accompagnés de quelques écailles blanches; un gros trait longitudinal noir suivi d'une touffe blanche dans la frange entre 2 et 1, cette dernière nervure également bien marquée en noir en dessous du trait; frange brune avec une petite touffe blanche à l'extrémité de chaque nervure. Dessus des inférieures brun noirâtre, plus pâle dans la première moitié, avec un trait anal noir coupé de blanc et la frange blanchâtre. Dessous des supérieures brun noirâtre, la côte et l'extrême bord terminal ochracés, la frange pâle. Dessous des secondes ailes ochracé à la base et dans la région abdominale avec une large bordure costale et terminale brun-noirâtre et la frange pâle.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂, une ♀. Cette espèce est fort voisine des *tulira* Schs, *discrepans* Schs et *sator* Dgn. On l'en distinguera par la teinte de ses supérieures plus uniforme et les deux traits noirs superposés à l'angle interne. *Exarmata* n'a pas l'irroration ferrugineuse basilaire de *discrepans* Schs et *sator* Dgn. est beaucoup plus marbré et porte un trait subbasilaire noir sousmédian absent dans *exarmata*.

GEOMETRIDÆ

Aplodes delicatula sp. nov. — 12 mill. — Ailes semihyalines d'un vert très pâle, les écailles vertes clairsemées et très régulièrement striées ; les ailes presqu'entièrement couvertes de lignes transversales blanches, irrégulières et fragmentées parmi lesquelles la subterminale se voit mieux indiquée. Franges concolores. Dessous de même tonalité verte très pâle, uni, sans dessins.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Gelasma punctilinea sp. nov. — 17 mill. — Dessus des quatre ailes d'un vert mousse pâle; les supérieures avec la côte finement jaune, striée de brun et deux lignes, antémédiane et postmédiane, de points nervuraux blancs, la seconde arrondie entre 2 et 5; les inférieures avec la seconde ligne seulement, s'arrondissant de même. Bords terminaux avec un tout petit point blanc aux extrémités nervurales; les franges plus pâles. Dessous des supérieures verdâtre avec la côte comme en dessus, le bord terminal finement marqué de noir aux creux intranervuraux; dessous des inférieures blanc-verdâtre avec une irroration apicale noire et les creux terminaux comme aux supérieures. Franges pâles, noirâtre à l'apex des secondes ailes. ♀ pareille mais à antennes à peine pubescentes.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; une paire.

Heterephyra decorata sp. nov. — 22 mill. — Dessus des quatre ailes d'un rougeâtre brique pâle, les dessins blanc de lait. Supérieures avec une tache basilaire médiane, une tache occupant l'extrémité de la cellule, deux taches terminales (la première au-dessus de l'angle, la seconde assise sur 6) et une série de points détachés remplaçant les lignes (antémédiane, postmédiane arrondie extérieurement entre 3 et 6 et subterminale); une série de points terminaux blancs à l'extrémité des nervures et leurs franges, le reste de la frange couleur du fond. Un point noirâtre dilué et effacé sur la discocellulaire. Inférieures avec deux petits points noirâtres sur la discocellulaire, immédiatement suivis par une irroration blanche qui se prolonge entre 4 et 6, une série postmédiane de points détachés, une série subterminale de chevrons, des irrorations au-dessus de l'angle anal ainsi qu'entre la 5 et l'apex, les points terminaux sur les nervures et leur frange et celle-ci comme aux premières ailes. Dessous d'un rosé pâle uni blanchissant vers les bords et aux inférieures; la frange concolore.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Jolie petite espèce bien distincte.

Heterephyra fusilinea sp. nov. — 25 mill. — Dessus des quatre ailes jaune ochracé rougeâtre finement sablé d'atomes rougeâtres, les dessins brunâtres. Ils se composent : aux supérieures, d'un point subbasilaire au-dessus de la 1; de deux points cellulaires formant petite ligne au départ de la cellule; d'une antémédiane fine, ondulée; d'une large irroration discocellulaire remontant sur la côte et descendant un peu sous la cellule, immédiatement suivie d'une postmédiane fine, dentée; d'une seconde postmédiane fine et dentée mais incomplète, descendant de la côte sous la 5; d'une subterminale fine, moins fortement dentée sur laquelle s'appuie

une irroration terminale entre 4 et 6 et de deux plus petites taches à la côte et au bord interne. Aux inférieures, d'un point discocellulaire; de lignes indistinctes semant quelques points et d'une faible irroration terminale entre 4 et 6. Franges concolores. Dessous rosé pâle, plus clair dans la région terminale des supérieures et aux secondes ailes. Antennes, tête et corps couleur des ailes.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Dysephyra lutea sp. nov. — 26 mill. — Dessus des quatre ailes jaune ochracé, les dessins brunâtres. Supérieures avec une antémédiane légèrement arrondie formant trois dents prononcées, une large ombre discocellulaire et une subterminale, bien dentée sur 3 et 4, rentrant sur la 2 et semant (en transparence) des points intranervuraux. Inférieures avec la tache discocellulaire et la subterminale comme aux supérieures, mais cette dernière assez régulièrement arrondie. Franges concolores. Dessous jaunâtre rosé, plus pâle aux secondes ailes, avec les ombres discocellulaires faiblement indiquées et la subterminale commune qui s'épaissit et se régularise. Antennes, tête et corps couleur des ailes.

Environs de Loja, Equateur; un ♂.

Neofidonia signata sp. nov. — ♂♂ 33 à 35, ♀ 31 mill. — Dessus des quatre ailes d'un ochracé jaunâtre semé de quelques atomes brun noir et de nombreuses stries dans la région terminale, les dessins brun noir. Ceux-ci se composent de lignes assez épaisses, irrégulières; une antémédiane géminée, arrondie; une médiane dentée, plus éloignée à la côte qu'au bord interne, passant immédiatement avant le point discocellulaire; une postmédiane très rapprochée au bord interne de la médiane avec laquelle elle se fond plus ou moins au départ, sortant extérieurement pour émettre entre 3 et 6 une double rangée de chevrons intranervuraux, puis rentrant intérieurement sur la côte (la seconde rangée de chevrons fait partie d'une ligne qui se retrouve par un point sur la côte et au bord interne); une double subterminale qui s'épaissit et se coagule en partie en irrorations, notamment entre le bord interne et la 2, ainsi qu'entre 4 et 6. Inférieures avec le point discocellulaire bien marqué comme aux premières ailes, deux lignes dentées précédant et suivant le point et ressortant assez peu au milieu des atomes et la double subterminale épaissie et coagulée comme aux supérieures, coupée par le jaune du fond entre 3 et 4. Franges couleur du fond coupées en parties par des touffes intranervurales de poils noirs. Dessous des quatre ailes comme le dessus, les lignes plutôt moins nettes, mais la subterminale géminée se transformant en bande terminale épaisse avec une petite coupure terminale à

l'apex et entre 3 et 4 aux supérieures, de l'angle anal à la 4 aux inférieures. ♀ pareille au ♂ mais à antennes à peine pubescentes.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; trois ♂♂, une ♀.

Cette espèce est fort voisine des *Neofidonia olivescens* Warr. et *commaculata* Warr. *Olivescens* s'en distingue, entre autres différences, par ses deux séries (antémédiane et postmédiane) de chevrons intranervuraux pâles; *commaculata* est d'une tonalité plus grise, les points discocellulaires effacés, la bande terminale du dessous toute différente, beaucoup plus large dans la région apicale, absente vers l'angle aux supérieures, à peine ébauchée à l'apex aux inférieures.

Hymenomima mediorasa sp. nov. — 22 mill. — Dessus des quatre ailes blanc, lavé de grisâtre dans la région terminale des premières ailes et sur les deux tiers extérieurs des secondes ailes; les supérieures coupées à la côte de trois points noirs assez régulièrement espacés, d'un petit trait noir sur le milieu du bord interne, puis d'un second trait plus grand, coupant le bord interne peu après le départ et venant obliquement se perdre dans la région sousmédiane; ce trait se continue à travers les inférieures et le dessus de l'abdomen et forme une assez grosse ligne très légèrement arrondie, bien typique. Les supérieures ont encore une fine subterminale blanche sinuée, traversant une irroration blanche entre 3 et 4. Cette subterminale se continue sur les secondes ailes qui montrent en outre un tout petit point discocellulaire noir ainsi que les départs, au bord abdominal, de deux lignes centrales. Bord terminal des quatre ailes finement denté, plus sombre; la frange plus blanche. Dessous des quatre ailes grisant, les inférieures avec une pâle indication de point discoïdal; les franges blanchâtres. Corps couleur des ailes.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Stenalcidia plexilinea sp. nov. — 29 mill. — Dessus des quatre ailes d'un blanc légèrement grisant, semé d'atomes bruns, la côte striée, ombrée aux départs des lignes, celles-ci brun noir. Supérieures traversées par une antémédiane arrondie suivie d'un point sur la médiane, avant la naissance de la 2; une postmédiane géminée semant des points mieux marqués sur 1, 3 et 4, fortement anguleuse sur la 6 puis rentrant sur la côte et immédiatement suivie d'une troisième ligne parallèle pâle; une subterminale blanche sinuée entourée des deux côtés d'une ombre brune; le bord terminal plus sombre, régulièrement denté et semant une petite tache entre chaque nervure, la frange couleur du fond. Inférieures avec les lignes comme aux premières ailes mais la postmédiane simple.

Points discocellulaires aux quatre ailes. Dessous des supérieures blanc grisâtre avec une ombre terminale très large à l'apex, celui ci marqué d'un point pâle ainsi que le bord entre 3 et 4; dessous des inférieures plus pâle avec une ombre subterminale fine: les quatre ailes avec le point effacé et la frange pâle.

St-Jean du Maroni, Guyane française; un ♂.

Espèce très voisine de *Stenalcidia invenusta* Dogn. mais à ailes moins larges et à dessous différents; dans invenusta l'ombre terminale des supérieures est de près de moitié moins large à l'apex et les inférieures n'ont aucune ombre subterminale.

Semiothisa intaminata sp. nov. — 22 mill. — Dessus des quatre ailes gris clair à reflet légèrement rosé, les dessins brun chocolat. Supérieures avec la côte coupée par quelques stries, quatre grosses taches (antémédiane, médiane et deux postmédianes) et une cinquième (subapicale) plus petite. L'antémédiane et la première postmédiane donne naissance à deux lignes de points nervuraux, la série postmédiane se continuant à travers les inférieures. La seconde postmédiane descend jusqu'à la 6 et reparaît en quelques irrorations entre 3 et 4. Le bord terminal laisse voir en transparence des points intranervuraux. Franges, tête et dessus du corps concolores. Dessous des quatre ailes divisé en trois parties presqu'égales par deux lignes communes, brunâtres, droites, la seconde aboutissant à l'angle anal des inférieures. Les deux premières zones d'un blanchâtre jaunissant très légèrement, semé d'atomes brunâtres, la troisième zone, terminale, d'un testacé uni avec la frange concolore. Dessous du cors blanchâtre jaunissant.

St-Laurent du Maroni, Guyane française: un ♂.

PYRALIDAE

Pococera internigralis sp. nov. — 25 mill. — Supérieures avec le premier tiers brun noir, la côte et l'extrême bord interne restant blanches avec quelques atomes; reste de l'aile blanc semé d'atomes bruns notamment sur les nervures et au bord terminal ou leur accumulation forment bordure sous un certain angle, principalement l'apex. Discocellulaire brune formant point; une ligne postmédiane diffuse, coudée extérieurement sur 3, 4, 5 ne se distingue bien que sous un certain angle mais marque son passage par des trait nervuraux; bord terminal avec un fin liseré blanc; frange brune mêlée de poils blancs. Inférieures semihyalines blanches, avec une très fine bordure terminale brune, le bord liseré de blanc comme aux supérieures, la frange brune au départ et

blanche. Dessous des premières ailes brunâtre, le bord interne blanc; dessous des secondes ailes blanc, le bord costal brunissant. Collier ochracé; ptérygodes grisant; dessus de l'abdomen ochracé semé de poils bruns.

St-Laurent de Maroni, Guyane française; un ♂.

Pelasgis semicuprealis sp. nov. — 15 mill. — Dessus des supérieures d'un rouge brun à reflets cuivreux métalliques sous un certain angle, la côte coupée peu après le milieu d'un trait oblique blanc descendant jusqu'à la sous-costale; puis, plus loin, d'un point blanc. Bord terminal marqué de points blancs aux extrémités nervurales (ceux-ci mieux écrits aux nervures supérieures et à l'apex), la frange concolore. Dessus des inférieures d'un beau jaune cuivreux également à reflets métalliques sous un certain angle, la frange concolore. Dessous des quatre ailes comme le dessus mais d'une tonalité moins vive et sans dessins. Tête et dessous du corps rouge brun.

St Jean du Maroni, Guyane française; une ♀.

Pilocrocis flagellalis sp. nov. — 27 et 29 mill. Antennes avec une forte nodosité dans leur milieu; tête, collier, thorax et dessus des ailes noir brun; les nervures et une ombre discocellulaire ressortant un peu plus sombres sur le fond des ailes aux supérieures. Dessous des quatre ailes d'un noir brun peut-être un peu plus brillant et plus clair, le dessous du corps et des pattes blanchissant.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; deux ♂♂.

Se placera auprès d'*imbrexalis* Wlk.

Phryganodes leucothyris sp. nov. — 34 mill. — Dessus des quatre ailes noir à reflets bronzés avec les taches blanches, à reflets nacrés, suivantes : aux supérieures; une antémédiane oblique occupant le milieu de la cellule, descendant en pointe sous le pli sous-médian, à bords droit extérieurement irrégulier intérieurement; une postmédiane oblique, légèrement incurvée dans son milieu, partant de la 7 et s'arrêtant sur la 2. Aux inférieures; une tache longitudinale partant de la base, occupant toute la cellule et la région sous-médiane jusqu'au premier pli, se continuant après la cellule et atteignant sa plus grande longueur entre 2 et 3 où elle cesse assez près du bord. Franges plus pâles que le fond. Dessous semblable.

St-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Se placera auprès de *purpuralis* Druce et appartient à la même section.

Eupilocera gen. nov. — Supérieures assez acuminées, le bord terminal droit, l'angle arrondi; la 2 peu après le milieu de la cellule; 3 avant l'angle; 4 et 5 d'un point à l'angle; 6 et 9 de l'angle supérieur, 7 d'abord puis 8 tigés sur 9. Inférieures avec la 2 de peu avant l'angle; 3 et 5 de l'angle, 4 très courtement tigé sur 5; antennes très fortement pectinées, plumeuses.

Type : *Eupilocera gravidalis* sp. nov.

Eupilocera gravidalis sp. nov. — 28 mill. — Antennes, tête, corps et pattes d'un noir fuligineux uniforme, un peu brillant, le dessous et les pattes légèrement plus pâles. Les supérieures avec une ombre cellulaire plus sombre et deux lignes transversales pâles, à peine distinctes : la première, antémédiane droite, un peu plus écartée au bord interne; la seconde, postmédiane, coudée extérieurement en face de la cellule. Franges concolores à extrémités plus pâles. Inférieures et dessous des quatre ailes sans dessins apparents.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Nacoleia indicata Fabr. (*vulgaris* Gn.) ab. **pigralis** ab. nov. — Dans cette variété qui semble commune, en Guyane française du moins, la région basilaire en avant de la première ligne, les régions terminale et interne extérieurement et en dessous de la seconde ligne aux supérieures, la région terminale après la ligne aux inférieures deviennent d'un lilacé plus ou moins profond, le reste des ailes restant ochracé.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; une série ♂ et ♀.

Nacoleia ancylosema sp. nov. — 17 mill. — Dessus des supérieures brun clair coupé par trois larges bandes blanches lisérées de brun noir; la première, dont le bord se coude sous la côte au départ, traverse en ligne droite toute l'aile au premier quart; la seconde, médiane, monte droite mais un peu obliquement du bord interne, occupe la dernière partie de la cellule, son bord se coude à la souscostale, passe sur la discocellulaire et suit la 3 en dessous puis remonte pour encadrer des deux côtés la troisième bande; celle ci est rigide, un peu oblique et va de la 5 à la côte; de la 2 à la 5 la bordure brune est immédiatement suivie par trois chevrons intranervuraux blancs; la frange est blanche et brune. Dessus des inférieures brun clair traversé par une bande médiane et une postmédiane blanches liserées de brun noir, la frange comme aux supérieures. Dessous des quatre ailes plus pâle rappelant en partie les dessins du dessus. Tête et thorax brun clair; dessus de l'abdomen brun clair annelé de blanc; dessous et pattes brunâtres.

Saint-Laurent du Maroni, Guyane française; un ♂.

Espèce voisine de *fociferalis* Hmpsn.

Mimudea pallidifimbria sp. nov. — 15 et 16 mill. — Dessus des supérieures gris noirâtre à reflets lilacés traversé par deux lignes plus sombres, diffuses, assez droites (antémédiane et postmédiane) qui se perçoivent dans la moitié inférieure de l'aile, le second tiers de la côte coupé par une large tache blanche à bords irréguliers qui descend jusqu'à la 5; la frange blanche, noircissant entre 2 et 4 à l'angle. Dessus des inférieures gris noirâtre, la frange blanche. Dessous des premières ailes comme le dessus mais un peu plus pâle, des secondes ailes blanchissant surtout dans la cellule. Tête et dessus du corps gris noirâtre lilacé, dessous du corps et des pattes blanc.

St Laurent du Maroni, Guyane française; trois ♂♂.

Se placera auprès de *flavinotata* WARR., de Rio-Janeiro.

TORTRICIDÆ

Gauris ornatissima sp. nov. — 21 mill. — Dessus des supérieures d'un orangé vif bruni par les nombreux dessins en partie noirs, en partie acier à reflets métalliques. Côte coupée par une dizaine de points noirs de grosseur irrégulière; région centrale interne jusqu'à l'angle couvert par une mosaïque de lignes irrégulières, noires, dont deux taches rondes avant l'angle sont pupillées de blanc vif. Cette mosaïque est accompagnée de dessins irréguliers composés de fines stries acier et noires qui remontent jusque dans la cellule; le reste de l'aile est couvert de bandes acier finement strié de noir, placées irrégulièrement dans la première moitié (longitudinales sous la côte, sur la sous costale; transversale de la médiane au bord interne; punctiformes dans la cellule), plus régulières dans la seconde moitié ou trois bandes (la centrale en partie géminée) partent de la côte et viennent se perdre vers la 2, suivies par une bande terminale punctiforme. Dessus des inférieures d'un bel orangé vif avec quelques stries noires terminales et remontant le pli abdominal, une tache terminale acier entre 2 et 3 surmontée de deux taches noires puis, plus haut, d'un point noir sur la 2. Les franges acier. Dessous des quatre ailes orangé vif, la côte des supérieures jaunissant et coupée de petits points noirs, avec quelques stries noires sous l'apex de chaque aile; la frange acier mêlé de noir.

Pebas, Pérou nord-ouest (Amazones); un ♂.

Se placera auprès de *fuesliniana* STOLL.
